

CONCOURS

CHANGEMENT DES PROCÉDURES D'AFFECTATION AU MINARM

Une généralisation de la nouvelle procédure d'affectation des lauréats aux concours ? Après les SA, l'expérimentation de la nouvelle procédure d'affectation se poursuit avec le concours ICD.

Les modalités d'affectation des lauréats aux concours évoluent au ministère des Armées. Après une phase d'expérimentation pour les **Secrétaires administratifs (SA)**, ce nouveau dispositif est désormais appliqué aux **Ingénieurs Civils de la Défense (ICD)**, au motif que le retour d'expérience du concours Secrétaire Administratif est majoritairement positif.

Jusqu'à présent, les lauréats choisissaient leur poste selon leur **rang de classement au concours**. La nouvelle procédure abandonne ce critère au profit de **l'adéquation entre le CV du lauréat et le poste proposé**.

AGENTS CIVILS DU MINISTÈRE

Le déroulement est désormais le suivant :

- Les lauréats transmettent leur CV.
- Les postes sont communiqués une fois tous les CV réceptionnés.
- Les lauréats classent les postes par ordre de préférence.
- Les employeurs classent les CV selon leur appréciation.
- Les affectations automatiques se font d'abord lorsque les priorités 1 des lauréats et des employeurs correspondent.
- Pour les autres cas, la priorité est donnée aux choix des lauréats.

À noter des difficultés techniques : la plateforme interministérielle **RESANA**, support de la procédure, nécessite une validation par un administrateur. En cas de retard, un message d'erreur peu explicite évoque une « erreur technique », alors qu'il s'agit en réalité d'un problème de validation. Il faut donc être patient.

Position de la CFDT

- La suppression du **rang de classement**, seul critère objectif et transparent, est source de risques et de frustrations.
- Les nouveaux critères reposent sur des appréciations subjectives.
- La **CFDT** a exigé et obtenu l'anonymisation des CV.
- La proposition d'un **amphi en ligne** permettant aux lauréats et aux employeurs d'échanger et d'argumenter sur l'adéquation Poste/CV a été refusée.
- La **CFDT** restera particulièrement vigilante sur la transparence des affectations.
- La **CFDT** demande un bilan objectif de l'administration pour recenser les difficultés
- La **CFDT** sera particulièrement attentive aux difficultés rencontrées par les agents.

Paris, le 19 décembre 2025 